

# LE JOURNAL

## IL A 15 ANS, IL EST LIBRE

Tous égaux devant la loi depuis le 27 juillet !

la proposition de loi abrogeant l'article discriminatoire qui maintenait la majorité sexuelle à 18 ans pour les relations homosexuelles, contre 15 pour les autres. Seul le groupe RPR a voté contre cette abrogation.

Jour où l'Assemblée Nationale a définitivement adopté

contre 15 pour les autres. Seul le groupe RPR a voté contre cette abrogation.

L'ARTICLE 331 alinéa 2 permettait de sanctionner de six mois à trois ans de prison et de 60 à 20 000 francs d'amende toute relation sexuelle consentante avec un « mineur » de même sexe, âgé de 15 à 18 ans, ce que la justice appelait « acte impudique ou contre-nature ».

En dix ans, majorité et minorité homosexuelles auront changé trois fois : jusqu'en 1974 l'âge de 21 ans marquait la frontière entre le libre consentement et l'attentat à la pudeur ; de 74 à 82 cette frontière est descendue à 18 ans ; désormais, la majorité sexuelle est la même pour tous et fixe l'âge de consentement à 15 ans. Qu'on ne s'y trompe pas ! Il ne s'agit pas d'un simple retour à l'état des lois antérieur au régime de Vichy c'est-à-dire aux lois de 1789 qui supprimaient toute référence à ce que l'Ancien Régime nommait « les crimes imaginaires ». Il s'agit bien d'une révolution législative sans précédent, concernant les mœurs, qui dépasse largement la seule promesse du candidat Mitterrand à la communauté homosexuelle. Qu'on se souvienne seulement du refus de Raymond Barre, alors Premier Ministre, de voir s'instaurer dans les hautes assemblées un débat sur les seuls homosexuels.

### A visage découvert

La nouveauté aujourd'hui est que le débat a eu lieu sans paravent et « à visage découvert », le ministre de la Justice est même à chaque fois monté en première ligne pour défendre un texte qui reconnaît pour la première fois la liberté de disposer de son corps de manière égale pour tous, au même titre que les autres libertés individuelles — syndicales, religieuses ou d'opinion. L'opposition, d'ailleurs, l'a bien compris, qui de Foyer à Dailly a crié au scandale et à la démoralisation, Dailly allant même jusqu'à inventer — il est vrai qu'il n'est plus à une fable près — un préfet lobby homosexuel qui aurait la priorité au gouvernement sur les agriculteurs et d'autres catégories sociales. Le débat n'est pas là, et posé en ces termes, il fait sourire, mais il explique que si scandale il y a, il vient de tous ceux qui conçoivent la démocratie comme une règle pour eux-mêmes mais bourrée d'exceptions et d'interdits pour les autres. Si entreprise de démoralisation il y a, elle est pour tous ceux qui, pleins de leurs certitudes, ne peuvent supporter chez les autres des vérités différentes sans fantasmer la contagion et la gangrène du corps social.

L'abrogation de l'article 331 alinéa 2 marque, au même titre que les droits des femmes à disposer d'elles-mêmes, une volonté de faire date dans l'histoire tourmentée des mentalités. Quand la loi précède les mœurs et ce qu'il est convenu d'appeler « l'opinion

publique », cela concerne tout le monde et, je le répète, pas seulement les homosexuels. La majorité sexuelle à quinze ans, cela change radicalement la liberté du fantasme de la transgression entre l'avant et l'après, cela bouleverse notre vision trop idéale du « mythe de l'adolescence perdue », enfin cela inscrit en lettres fortes une nouvelle frontière symbolique dans les relations adultes-enfants.

Point d'illusion cependant, ni triumphalisme, la majorité sexuelle à quinze ans doit faire ses preuves sur le terrain,

le risque d'un retour en arrière n'étant pas écarté au profit d'un nouvel « ordre moral » qui garde dans ses cartons la nostalgie du fléau social.

### Vigilance !

Jean Foyer, à l'issue du vote du 27 juillet, a déposé une exception d'irrecevabilité et menacé de saisir le Conseil constitutionnel, remettant ainsi en cause la légalité du vote. A l'inverse, tous les mouvements homosexuels se sont félicités de ce vote tant attendu, mais il n'est qu'une étape pour eux, en

particulier pour le CUARH qui a déclaré : « Il convient maintenant, dans les délais les plus brefs, d'interdire toute forme de discrimination en étendant les lois anti-racistes de 1972 et 1975 à l'orientation sexuelle ». Cette revendication va d'ailleurs dans le sens des déclarations du Garde des Sceaux à la tribune des deux Assemblées lorsqu'il affirmait que sa proposition de loi « résultait de deux principes incontestables : la non-discrimination et le respect de l'intimité de la vie privée ».

J.-J. Eff

## Détruire, disent-ils

Rose, rosiers, et triangles roses

**P**OURRIONS-NOUS fermer les yeux ? Beyrouth, les 4, 5, 6 août 1982 : la capitale libanaise agonise sous les bombes de l'armée israélienne qui s'acharne à détruire et à tuer sans discernement aucun sinon celui du plus grand cynisme allié au fanatisme le plus profond, alors même que les négociations menées par l'émissaire américain Philip Habib sont sur le point d'aboutir. Paris, le 9 août 1982. D'un choc l'autre. C'est la tuerie de la rue des Rosiers. Des hommes s'acharnent à détruire, à tuer, sans aucun discernement sinon celui du plus grand cynisme allié sans aucun doute au plus profond des fanatismes.

Pourrions-nous fermer les yeux ? Pourrions-nous nous taire ? Non. A l'évidence, non, sous peine d'aveuglement, sous peine d'inconscience suicidaire, nous ne pouvons aviliser par notre silence une telle violence, nous ne pouvons admettre qu'une communauté, un groupe, quel qu'il soit, fasse subir aux autres ce que lui-même a subi, enduré de deuils et de souffrances, qu'il reproduise un fanatisme destructeur. Nous ne pouvons, nous ne pourrons jamais accepter que resurgissent et s'étendent les spectres qui emprisonnent une minorité, la désignent du doigt, l'affublent d'étoiles, en fassent ce qu'en référence à la tradition religieuse il est de coutume d'appeler un bouc émissaire. Et le signataire de ces lignes moins encore, s'il se peut, d'être juif et homosexuel.

« J'aurais voulu être Noir, juif et pédéraste, mais je ne suis que communiste. C'est cela, communiste et désespéré », écrivait un poète (1) aux heures les plus noires de la guerre d'Algérie. Phrase, certes, mais phrase lourde de symbole. De la manifestation du 19 juin, qui ne brillait guère par la qualité de ses slogans, si elle éteignait de quinze mille rires parfois teintés de mélancolie au souvenir des jours de traque, j'ai cependant retenu ce cri : « Non aux discriminations anti-homos,

anti-juives, anti-Palestiniennes ! Juifs, homo, Palestiniens, même combat ! ». (Et que dis-je retenu ! Ce mot d'ordre, cet appel, je l'attendais, je l'espérais, je n'osais pas croire qu'il ne fuserait pas, ici ou là, et je me répétais « nous ne sommes plus des juifs allemands, mais des Arabes palestiniens », formule que je trouverai par la suite employée par madame Ben Bella dans une lettre à Libé).

Et en effet, pouvons-nous parler notre homosexualité, rappeler les camps, le triangle rose, la négation de notre identité, plus tard, ensuite, la non-reconnaissance par ceux-là qui avaient subi le même joug, les mêmes tortures (2), de nos souffrances, de nos tortures, de notre humiliation, sans nous indigner, sans nous sentir écourés et mis en cause lorsque M. Begin, qui relève fort vertement les écarts de langage des autres, assimile Beyrouth à Berlin 1945 et Arafat à Hitler, se livrant à la plus honteuse des manipulations verbales, au plus méprisable des renversements ? Pouvons-nous cerner notre histoire sans prendre garde à l'intransigeance, à la violence (sous toutes ses formes), sans nous interroger sur la reproduction des mêmes méthodes, des mêmes phénomènes, sur la reconduction des mêmes processus de haine et de destruction ? Parce que toute minorité court toujours le risque de jouer le rôle d'autre de l'Autre ; parce que dans la logique d'un Sharon ou d'un Begin, comme dans celle d'un Abou Nidal, comme dans celle de nombre de pourfendeurs de « déviations » et autres « perversions », une affirmation ne peut que reposer sur une négation. Parce que, en fin de compte, si notre homosexualité est indissociable d'un certain rapport au monde, d'une vision d'ensemble du monde et des rapports entre les êtres, nous ne pouvons nous cantonner à être un journal d'informations homosexuelles sans chercher à devenir un journal homosexuel d'informations.

Un dernier mot enfin pour parler de la confusion verbale, mais aussi, par suite, de celle des esprits. Qu'on n'assimile pas, certes, juif et Israélien, que l'on rejette l'abjection de l'antisémitisme (d'ailleurs les Palestiniens sont aussi des sémites). Mais que l'on ne confonde pas, non plus, le peuple palestinien et l'OLP avec le sinistre Abou Nidal condamné, faut-il le rappeler, depuis longtemps par les instances dirigeantes de la centrale palestinienne. A ce compte-là, Baader aurait incarné l'Allemagne et les Brigades Rouges l'Italie. A ce compte-là, qu'un adolescent soit violé, demain, et tué par un homo, et ce sera toute la communauté gay qui se verra accusée, sinon lynchée. Communauté qui n'est pas, d'ailleurs, toujours sans reproche dans la conduite qui est sienne vis-à-vis de ses propres minorités. Puissent donc les yeux se dessiller !

Luc Pinhas

PS : Beyrouth, le 12 août 82. L'acharnement de Begin et de Sharon à faire durer les négociations de manière à poursuivre le plus longtemps possible les bombardements les plus violents et les plus dévastateurs ne procède-t-il pas d'une logique d'extermination, laquelle ne peut pas ne pas rappeler les pires souvenirs ? Comme si le gouvernement israélien ne se satisfaisait pas d'avoir vaincu mais voulait aussi anéantir. Et que l'on ose parler d'inflation verbale ! Que M. Lanzmann s'étrangle d'indignation à propos de comparaisons avec le ghetto de Varsovie ! Je ne suis pas sûr que François Mitterrand, reprenant l'évocation d'Oradour, se trouvait si loin que cela de la réalité d'un engrenage qui nous concerne tous, à un titre ou à un autre.

(1) Frank Venaille.

(2) Je renvoie aux *Hommes au Triangle rose*, (Editions Persona), j'évoque les réactions des autres déportés, encore aujourd'hui.